

Arrêté ministériel modifiant l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse

A.M. 12-05-2020

M.B. 22-07-2020

La Ministre de l'Aide à la Jeunesse,

Vu le décret du 18 janvier 2018 portant le Code de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, notamment ses articles 132 à 134;

Vu l'arrêté du Gouvernement de la Communauté française du 16 janvier 2019 relatif à la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse;

Vu l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la Commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse;

Considérant qu'il y a lieu de remplacer des membres visés à l'article 133, alinéa 1er, 8° du décret du 18 janvier 2018,

Arrête :

Article 1^{er}. - A l'article 1^{er} de l'arrêté ministériel du 4 juin 2019 portant désignation des membres de la commission de déontologie de la prévention, de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse, les modifications suivantes sont apportées :

1° les mots « Mme Laurence BLOEMEN » sont remplacés par les mots « Mme Anne-Sophie FONTAINE »;

Article 2. - Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa signature.

Bruxelles, le 12 mai 2020.

V. GLATIGNY